

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2022/016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 11 MAI 2022

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LIENS Charles – LE FAOU Michel - DEVINE Marc

Excusés : PELISSIER Laurence

Syndic suppléant : OLIVIER Denis – CAPELLO Jean Pierre – CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-deux et le onze mai, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES – UNION LUBERON SORGUE VENTOUX
=====

LE PRESIDENT EXPOSE : L'ASCO du Cabedan Neuf doit désigner les représentants qui vont participer à l'assemblée des associations de l'Union Luberon Sorgue Ventoux. L'article 6 des statuts de l'Union LSV prévoit que l'ASCO désigne 5 titulaires et 3 suppléants.

La liste des représentants est la suivante :

- *Titulaires :*

- M. GUY HONORAT
- M. CHARLES LIENS
- M. DENIS OLIVIER
- M. MICHEL LE FAOU
- M. ROBERT CALVIERE

- *Suppléants :*

- Mme LAURENCE PELISSIER
- M. JEAN PIERRE CAPELLO
- M. MARC DEVINE

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve la liste des représentants de l'ASCO à l'Union LSV et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES